



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LEMPAUT DU 12 décembre 2025

**Le DOUZE DU MOIS DE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ A VINGT HEURES,** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de LEMPAUT sous la présidence, de Monsieur Jean-Eric MYRTHE, Maire de la commune.

### Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice	11
- présents	7
- votants	9

**Date de convocation du Conseil Municipal : 08-12-2025**

**Date d'affichage de l'ordre du jour : 08-12-2025**

**Assistaient à la réunion :** Jean-Eric MYRTHE, Denis BONNET, Armonie AMIEL, Edith de FALGUEROLLES, Nathalie DESAUTE, Laurent CALS, Hélène OBERLINGER.

**Absentes excusées :** Marie-Christine RIVIERES, Jacqueline CARILLO-VELGHE.

**Procurations :** Sophie SALLIER a donné procuration à Edith de FALGUEROLLES, Claire CHABANNES a donné procuration à Nathalie DESAUTE,

**Secrétaire de Séance** Edith de FALGUEROLLES est désignée par le conseil municipal

La secrétaire de séance signature :

Pas d'observation pour les comptes-rendus des séances du conseil municipal précédents.

**Le quorum est atteint, la séance est ouverte.**



**Objet : DM BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de réajuster les crédits du chapitre 65 (-2454.12€) Autres charges financières et du chapitre 16 (-61.23€) Emprunts et dettes assimilées :

- Le versement de l'indemnité versée aux carrières de la Montagne Noire ainsi que le versement à l'association pour le Trail organisé en septembre a créé un déficit du chapitre 65 qu'il est nécessaire de combler.
- La restitution de la caution du loyer de Mme JONIN pour l'ancien local a ponctionné le crédit nécessaire pour régler une échéance d'emprunt de décembre.

Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

	Diminution	Augmentation
SECTION FONCTIONNEMENT	Compte 6413 Personnel non titulaire chap 12 = - 2500 €	Compte 6584 Amendes fiscales et pénales chapitre 65 = + 2500 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Compte 2116 Cimetière chap 21 = -70€	Compte 165 Dépôt et cautionnement Chap 16 = +70 €

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à modifier le budget Principal 2025 comme énoncé ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

*Le Maire  
Jean-Eric MYRTHE*



*Secrétaire de séance,  
Edith de FALGUEROLLES*



Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Dont procurations : 2

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

CR 12-12-2025

**Objet : Vente parcelle Lotissement Lempaut de Demain Lot 5**

Monsieur le Maire explique que :

Suite à des négociations, Monsieur MORATORE Yanis a accepté la proposition de l'achat de la parcelle du lot 5 du Lotissement Lempaut de Demain décrite ci-dessous pour un prix de 41 500 euros d'une superficie de 404m<sup>2</sup> :

**Légende**

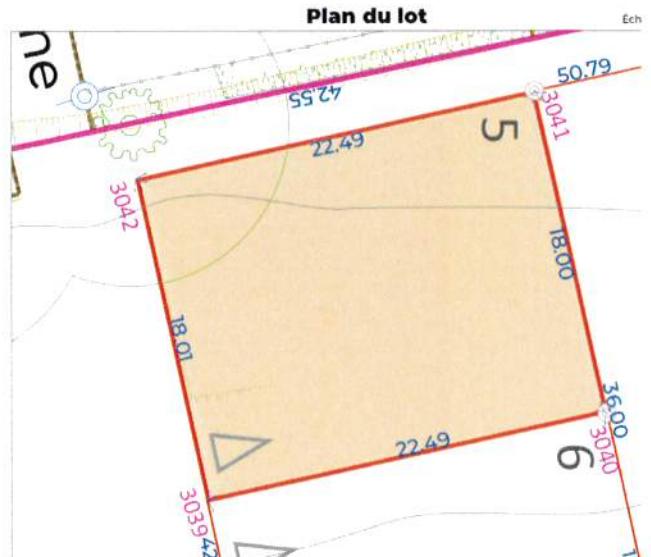
Empreinte du lotissement	Point levé ou calculé
Empreinte du lotissement	Piquet existant, nouveau
Limite du lot	Split existant, nouveau
Application cadastrale	Borne existante, nouvelle
Espaces Privatifs	Marque de peinture existante, nouvelle

Courbes de niveaux avant travaux, VSDF  
Talus (travaux en cours)  
Talus (fini du proj)  
Assiette de servitude (voir  
Assiette de servitude réseaux eaux usées

Règles d'urbanisme (d'autres règles sont prescrites par le PLU(l) et par le règlement du lotissement PA10)

Accès / zone d'accès des véhicules aux lots

Halle Imposée au lot 9, 10, 11 et 14



Autorisation d'urbanisme :  
• Un dossier de Permis d'Aménager, n°081 142 24R0001 obtenu par arrêté le 09 octobre 2024.  
Il est rappelé que ce lotissement comporte un règlement et pourra comporter un cahier des charges.

Origine du périmètre :  
• du plan de bornage et de reconnaissance de limites avec procès verbal, dressé le 11 avril 2025, par M. Jean-Odon CENAC, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°20439  
• La limite avec la Route de Puylauren a fait l'objet d'un arrêté d'alignement (n°2025142001) obtenu le 02 avril 2025.

Cotations : Les distances indiquées sur ce plan sont des distances à l'horizontale.

Servitude(s) existante(s) ou à constituer par acte notarié (liste non exhaustive) :  
1/ Une servitude à créer de passage de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales gérant les lots 12 et 14 au profit des lots 12 et 13.

Autre aménageur	N° de Dossier : 210439	Surface (m <sup>2</sup> ) : 405	PLAN DE VENTE PROVISOI
Propriété Communale de LEMPAUT Place de la Mairie 81700 LEMPAUT	Dernière mise à jour le : 30/09/2025 Section A Parcelles : Commune de LEMPAUT Département du TARN	Surface de plancher maximale (m <sup>2</sup> ) : 200	LOT N° 5
Votre contact Bureau de Revel 05.62.18.13.30 reveil@valoris-expert	Indice du plan : 1 Dessin / Contrôle / Validation : ADGIB/DOC	Emprise au sol (m <sup>2</sup> ) : 301	Fichier de dessin: 210439-6-P

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente de cette parcelle de terrain section A d'une contenance de 404 m<sup>2</sup> qui se trouve en zone urbanisable à Monsieur MURATORE Yanis.

Le Cabinet VALORIS Géomètre-Expert SCP Bureau de Revel, a procédé au tracé de la limite de la parcelle de terrain Lot N°5 Lotissement Lempaut de Demain appartenant à la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte administratif et d'accomplir toutes les démarches nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle que les frais d'acte, d'enregistrement aux hypothèques seront à la charge des

nouveaux propriétaires.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré :**

- **Accepte** la vente du lot n°5 de la parcelle section A d'une contenance de 404 m<sup>2</sup> qui se trouve en zone urbanisable du Lotissement Lempaut de Demain appartenant à la commune pour un montant de 41 500 euros à Monsieur MURATORE Yanis.
- **Accepte** que les frais d'acte et d'enregistrement soient à la charge des nouveaux propriétaires,
- **Autorise**, Monsieur le Maire, à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

*Le Maire  
Jean-Eric MYRTHE*



*Secrétaire de séance,  
Edith de FALGUEROLLES*



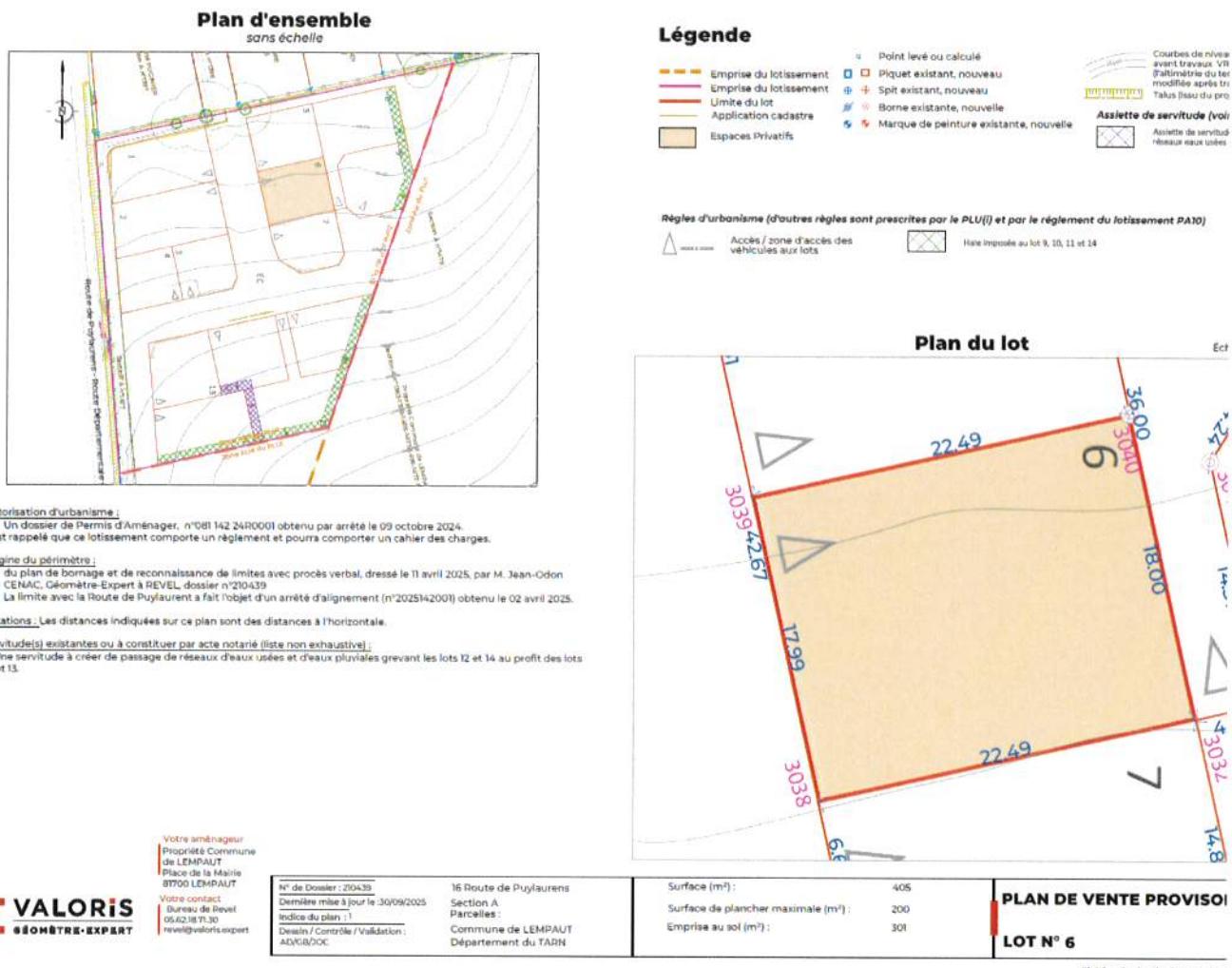
Pour : 7  
Contre : 1  
Abstention : 1  
Dont procurations : 2

## D\_2025\_065

### Objet : Vente parcelle Lotissement Lempaut de Demain Lot 6

Monsieur le Maire explique que :

Suite à des négociations, Madame Béatrice VIGUIER et Monsieur Vincent SABLÉ ont accepté la proposition de l'achat de la parcelle du lot 6 du Lotissement Lempaut de Demain décrite ci-dessous pour un prix de 43 000 euros d'une superficie de 404m<sup>2</sup> :



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente de cette parcelle de terrain section A d'une contenance de 404 m<sup>2</sup> qui se trouve en zone urbanisable à Madame Béatrice VIGUIER et Monsieur Vincent SABLÉ.

Le Cabinet VALORIS Géomètre-Expert SCP Bureau de Revel, a procédé au tracé de la limite de la parcelle de terrain Lot N°6 Lotissement Lempaut de Demain appartenant à la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte administratif et d'accomplir toutes les démarches nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle que les frais d'acte, d'enregistrement aux hypothèques seront à la charge des nouveaux propriétaires.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré :**

- **Accepte** la vente du lot n°6 de la parcelle section A d'une contenance de 404 m<sup>2</sup> qui se trouve en zone urbanisable du Lotissement Lempaut de Demain appartenant à la commune pour un montant de 43 000 euros à Madame Béatrice VIGUIER et Monsieur Vincent SABLÉ.
- **Accepte** que les frais d'acte et d'enregistrement soient à la charge des nouveaux propriétaires,
- **Autorise**, Monsieur le Maire, à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

*Le Maire  
Jean-Eric MYRTHE*



*Secrétaire de séance,  
Edith de FALGUEROLLES*



Pour : 8  
Contre : 1  
Abstention : 0  
Dont procurations : 2

## POINTS DIVERS

- **Compteur ancienne boulangerie : Point sur le projet du bâtiment, Demande de devis et de devis pour modifier l'ampérage :** Suite à l'expertise de Monsieur CALS concernant le bâtiment du Micro Centre de Vie, l'ampérage inapproprié de 84 kwa est à modifier. En effet, le bâtiment est actuellement inoccupé et pour ne pas payer de frais importants sur l'intallation electrique installée pour l'exploitation d'une boulangerie, il est nécessaire de revoir l'ampérage. Une demande de devis sera faite auprès d'Enedis (coût 120€) pour baisser l'ampérage à 9kwa et intégrer la possibilité d'un deuxième compteur.
- **Vœux du Maire :** Le vendredi 16 janvier à 19h30, le Maire souhaite que toutes les associations, les élus et le personnel soient présents ainsi que l'ensemble de la population lempautoise.



**Signatures des Elus présents :**

Jean-Eric MYRTHE	
Laurent CALS	
Denis BONNET	
Claire CHABANNES	A donné procuration à Nathalie DESAUTEE
Edith de FLAGUEROLLES	
Sophie SALLIER	A donné procuration à Edith de FLAGUEROLLES
Nathalie DESAUTEE	
Armonie AMIEL	
Hélène OBERLINGER	
Marie-Christine RIVIERES	Absente excusée
Jacqueline CARILLO-VELGHE	Absente excusée